

**CONCOURS EXTERNE SPÉCIAL POUR LE RECRUTEMENT
D'ÉLÈVES INGÉNIEURS DES TRAVAUX DE LA MÉTÉOROLOGIE
ET
D'ÉLÈVES INGÉNIEURS DE L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MÉTÉOROLOGIE
SESSION 2019**

ÉPREUVE ÉCRITE OBLIGATOIRE :

NOTE DE PROBLÉMATIQUE

Durée : 4 heures

Coefficient : 3

La rigueur, le soin et la clarté apportés à la rédaction seront pris en compte dans la notation.
L'utilisation de toute documentation (dictionnaire, support papier, traducteur, téléphone portable, assistant électronique, etc.) est strictement interdite.

Sujet : L'urbanisation.

Consigne :

À partir notamment des documents fournis, vous rédigerez une note de problématique sur le phénomène d'urbanisation.

Cette note présentera les grands enjeux relatifs à l'urbanisation, le rôle des pouvoirs publics en la matière, et comportera des propositions d'action publique.

Documents joints :

Document 1 : « *L'urbanisation joue un rôle dans l'augmentation des risques liés aux inondations* », Entretien avec Magali Reghezza-Zitt, Le Monde, 16 octobre 2018 (pages 3-4).

Document 2 : *Démographie en France : plus de monde dans les grandes villes, moins de monde à Paris*, Le Monde, 27 décembre 2018 (pages 5-8).

Document 3 : Décret n°2014-394 du 31 mars 2014 portant création du Commissariat général à l'égalité des territoires (version consolidée au 2 janvier 2019) (pages 9-14).

Document 4 : *Conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable Habitat III*, Organisation des Nations unies, octobre 2016 (pages 15-16).

Document 5 : *2,5 milliards de personnes de plus habiteront dans les villes d'ici 2050*, Organisation des Nations unies, 16 mai 2018 (page 17).

Document 6 : *L'agenda urbain pour l'UE*, portail d'information Europe en France, site conçu et animé par le Commissariat général à l'égalité des territoires (page 18).

Document 7 : *Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants*, synthèse de la note d'analyse de France Stratégie, 30 novembre 2017 (pages 19-21).

Document 8 : *L'urbanisation rapide augmente les risques liés au climat pour des milliards d'individus*, Organisation des Nations unies, 3 juillet 2017 (pages 22-25).

Document 9 : *Urbanisation : définition, évolution du phénomène, causes et conséquences*, e-RSE.net, le réseau et plateforme média de l'actualité et de l'engagement RSE et développement durable des entreprises, associations, et ONG, en France et à l'étranger (pages 26-28).

Document 10 : *La planète à l'heure des villes-monde*, La Tribune, 21 septembre 2017 (pages 29-35).

Ce sujet comporte 35 pages (page de garde incluse).

Document 1 : « *L'urbanisation joue un rôle dans l'augmentation des risques liés aux inondations* », Entretien avec Magali Reghezza-Zitt, Le Monde, 16 octobre 2018.

Géographe et maîtresse de conférences à l'École normale supérieure, Magali Reghezza-Zitt rappelle qu'« un Français sur quatre vit en zone inondable ».

Magali Reghezza-Zitt estime qu'un « renouvellement urbain » est nécessaire face à la multiplication des épisodes météorologiques violents.

En quoi les politiques d'aménagement du territoire ont-elles un impact sur les dégâts causés par les inondations ?

Ces cinquante dernières années, nous avons assisté à une urbanisation importante des zones inondables. D'abord, les populations ont eu tendance à oublier les dangers, car il n'y a pas eu de crues catastrophiques pendant de longues années. Ensuite, de nombreuses régions du Sud, comme le département de l'Aude, ont vu arriver des populations de retraités ou des jeunes ménages voulant accéder à la propriété qui ne connaissaient pas les risques du milieu méditerranéen.

L'urbanisation progressive s'est faite sur des terres de plaine qui, jusque-là, étaient agricoles, alors que, historiquement, les villages s'implantaient en hauteur pour ne pas être inondés.

Les années 1980-1990 ont aussi vu se multiplier les maisons de plain-pied, notamment pour répondre à la demande d'une population qui pensait au moment de la retraite, quand la mobilité est moindre et que les escaliers posent problème. Sauf que cette architecture n'est pas adaptée aux risques d'inondation par crue éclair : les personnes se retrouvent prisonnières de leur maison alors que l'eau monte.

Urbanisation et périurbanisation ont aussi conduit à une imperméabilisation ou « bétonisation » des surfaces, qui est critiquée, car elle empêche l'infiltration de l'eau dans les sols. Mais il faut aussi rappeler que, parfois, la violence des épisodes météorologiques fait que le sol n'est pas capable d'absorber des volumes d'eau si importants en si peu de temps.

L'urbanisation joue donc un rôle indéniable dans l'aggravation des risques liés aux inondations, car elle accroît le ruissellement et l'exposition de populations vulnérables.

Comment juguler ces risques ?

Il faut une approche très fine des territoires, qui ont chacun leurs spécificités. Le risque est de se contenter de polémiquer sur le rôle des élus locaux, qui paient aussi les héritages de ce qui a été fait par le passé, avec des constructions contournant les normes, grâce à des dérogations.

Il faut se demander : que faire de cette urbanisation héritée ? Comment aménager ce qu'il reste à aménager ? Comment accompagner les élus des petites communes, sur qui pèsent déjà des charges énormes, pour qu'ils gèrent ces questions face aux pressions des administrés et des promoteurs ?

Aujourd'hui, une municipalité sur deux a son territoire qui est tout ou partie situé en zone inondable. Un Français sur quatre vit en zone inondable. Rien qu'en région parisienne, cela concerne 850 000 personnes. Des communes sont parfois à 100 % en zone inondable. On ne peut pas toutes les déménager.

Quelles sont les solutions ?

Il n'y a pas de solution miracle, mais une gamme d'actions possibles. Certaines villes, comme Marseille ou Paris, tentent de désimperméabiliser les sols, par exemple en végétalisant les toitures, en débétonnant les cours d'école. Certains territoires investissent dans des digues pour protéger l'existant, quand d'autres inventent un nouvel urbanisme en faisant rehausser les maisons ou en faisant construire des niveaux refuges supplémentaires.

Les solutions d'aménagement s'inscrivent dans un temps très long. Une politique d'aménagement du territoire, qui devra forcément être en lien avec la transition écologique, se pense sur une période de trente à cinquante ans. A court terme, l'enjeu est surtout la préparation des habitants, des maires, de tous les acteurs du territoire, à faire face aux crises qui ne manqueront pas de se produire.

Quelle impulsion est donnée par les pouvoirs publics ?

Il manque, au niveau national, une volonté forte, pour impulser une politique sur la réduction des risques liés aux inondations. Le sujet n'apparaît pas dans le débat démocratique alors qu'il concerne énormément de monde.

Il y a aussi une responsabilité des citoyens, qui, tant qu'ils n'ont pas été touchés, refusent de prendre les mesures nécessaires, souvent coûteuses, faisant parfois pression sur leurs élus. Les enjeux fonciers sont très importants, et les élus doivent encore trop souvent choisir entre la sécurité et le développement du territoire. Cet arbitrage permanent entre différents risques demande un choix démocratique et politique fort, dans lequel chacun prend sa part.

Cécile Bouanchaud

Document 2 : Démographie en France : plus de monde dans les grandes villes, moins de monde à Paris, Le Monde, 27 décembre 2018.

Démographie en France : plus de monde dans les grandes villes, moins de monde à Paris

Les couronnes des grandes métropoles profitent d'une croissance démographique stable entre 2011 et 2016, selon une étude de l'Insee.

La croissance de la population française entre 2011 et 2016 a surtout été portée par les grandes aires urbaines du pays, notamment Lyon, Nantes, Toulouse et Bordeaux et, dans une moindre mesure, l'agglomération parisienne, qui perd des habitants « *intra-muros* », selon une étude publiée jeudi 27 décembre par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

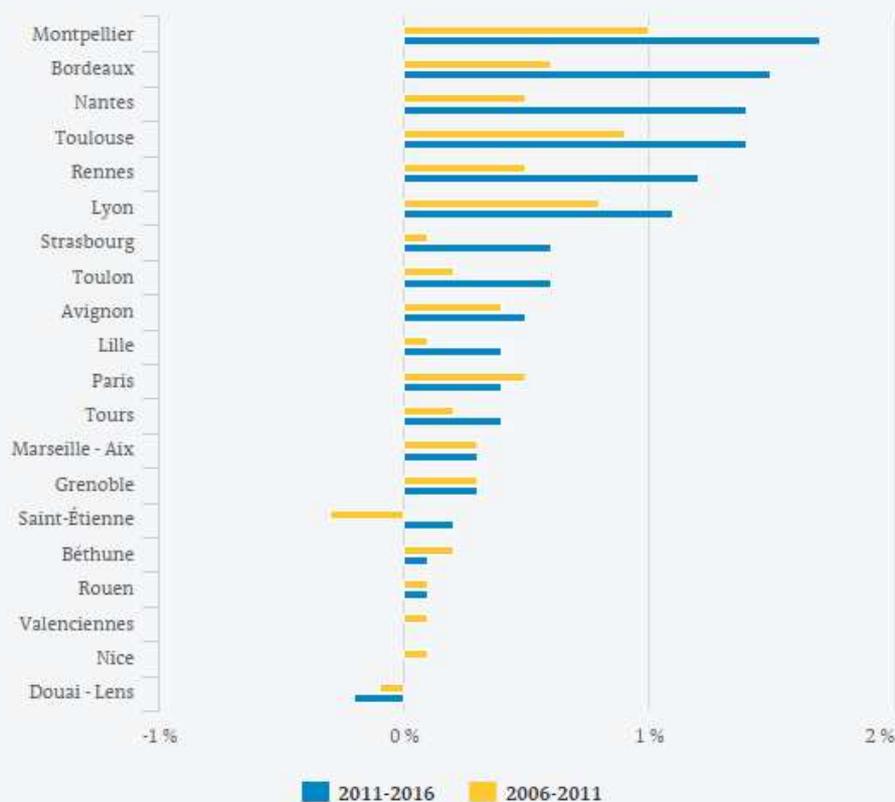
« *Porté par le regain démographique des grands pôles urbains et le dynamisme des couronnes, l'essentiel de la croissance démographique est dû aux grandes aires urbaines* », résume l'Insee, qui publie les chiffres officiels de population des communes, départements et régions, calculés à partir du recensement de 2016, et les compare aux chiffres des recensements de 2006 et 2011.

66,36 millions d'habitants

Selon le dernier recensement, la France (hors Mayotte) comptait 66,36 millions d'habitants au 1er janvier 2016, « *soit une croissance de 0,4 % par an depuis 2011* ». Mais cette croissance a atteint 1,1 % par an dans la zone urbaine de Lyon, 1,5 % à Toulouse et à Nantes, 1,6 % à Bordeaux et à Montpellier, 1,4 % à Rennes. C'est plus précisément dans les « *couronnes* » de ces grands pôles urbains que la croissance démographique a été la plus marquée en France (avec une augmentation de 0,8 % par an entre 2011 et 2016), même si cette croissance était encore plus soutenue sur la période précédente, entre 2006 et 2011 (+1,2 %).

Une croissance démographique accélérée dans les pôles urbains

Taux de variation annuelle dans les pôles urbains de plus de 300 000 habitants



Source : Insee, recensements de la population de 2006, 2011 et 2016.

Dans l'agglomération parisienne, la croissance démographique n'a atteint que 0,4 %, semblable à la moyenne nationale. L'Ile-de-France est plombée par le cas particulier de la capitale, dont la population a baissé de 0,5 % par an sur la période étudiée – ce qui représente une perte de près de 12 000 habitants chaque année –, dans une tendance inverse aux cinq années précédentes.

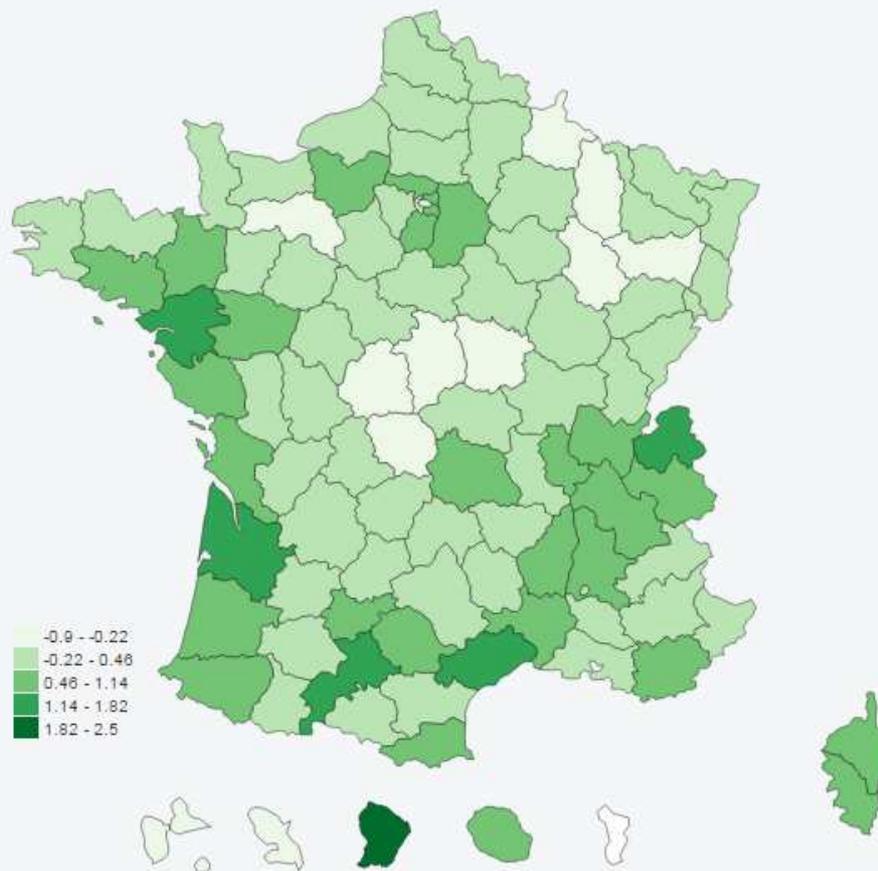
Vingt-quatre départements en baisse

Si « vingt-quatre départements, dont Paris, accusent une baisse », à l'inverse « les fortes hausses de population bénéficient surtout aux départements des métropoles régionales de la façade atlantique, d'Occitanie et d'Auvergne-Rhône-Alpes », observe l'Insee. Cette croissance renforcée des pôles urbains se fait au détriment des petites et moyennes aires urbaines, ainsi que des campagnes isolées, qui passent à côté de l'augmentation régulière de la population. « Dans les campagnes bourguignonne et lorraine, la perte de population dépasse 0,7 % annuellement sur la période récente », note notamment l'Insee.

Ce recul est aussi constaté dans les couronnes des moyennes et petites aires urbaines, ainsi que dans les « communes multipolarisées », dont 40 % des habitants actifs travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines : figurant parmi les espaces les plus dynamiques entre 2006 et 2011 (avec une croissance démographique allant jusqu'à 1 % chaque année), ces zones plafonnent au mieux à 0,2 % de croissance démographique entre 2011 et 2016.

Variation annuelle de la population entre 2011 et 2016

Dans dix départements métropolitains, la croissance démographique est encouragée par la présence d'une métropole. La Guyane connaît la plus forte augmentation en cumulant excédents naturel et migratoire. En Seine-Saint-Denis, la hausse de population est uniquement due au solde naturel. A l'inverse, en Corse-du-Sud, c'est l'attractivité qui stimule la croissance.



Source : Insee, recensements de la population de 2011 et 2016.

L'Insee définit les « aires urbaines » comme les zones d'influence des villes sur l'ensemble du territoire, « en s'appuyant sur les trajets domicile-travail de la population des communes avoisinantes » et non pas seulement sur « leurs limites physiques définies par la continuité du bâti ». Avec cette approche, l'agglomération

parisienne comptait 12,57 millions d'habitants au début de 2016, celle de Lyon 2,3 millions et celle de Marseille – Aix-en-Provence 1,76 million.

Ces données pourront être affinées avec les résultats du prochain recensement national, qui seront diffusés à la fin de l'année 2019. Depuis 2004, le recensement de la population a lieu tous les ans dans un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants – dans les grandes communes, les statistiques sont construites en s'appuyant sur cinq années de recensement partiel.

Document 3 : Décret n°2014-394 du 31 mars 2014 portant création du Commissariat général à l'égalité des territoires (version consolidée au 2 janvier 2019).

Décret n°2014-394 du 31 mars 2014 portant création du Commissariat général à l'égalité des territoires

NOR: PRMX1405415D
Version consolidée au 02 janvier 2019

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de l'égalité des territoires et du logement,

Vu le [loi n°95-115 du 4 février 1995](#) modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

Vu la [loi n°2014-173 du 21 février 2014](#) de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le [décret n°63-893 du 28 août 1963](#) modifié relatif au personnel de la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale ;

Vu le [décret n°87-389 du 15 juin 1987](#) modifié relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;

Vu le [décret n°92-604 du 1er juillet 1992](#) modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le [décret n°2000-1233 du 15 décembre 2000](#) modifié portant attribution d'une indemnité spéciale à certains personnels de la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale ;

Vu le [décret n°2009-539 du 14 mai 2009](#) relatif aux instances en charge de la politique de la ville ;

Vu le [décret n°2012-1164 du 17 octobre 2012](#) portant dispositions applicables aux agents contractuels de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances ;

Vu le [décret n°2012-1165 du 17 octobre 2012](#) modifié relatif au régime indemnitaire applicable aux agents contractuels de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances ;

Vu le [décret n°2013-351 du 24 avril 2013](#) modifié relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C relevant des ministres chargés des affaires sociales et du ministre chargé de la jeunesse et des sports, en application de la [loi n°2012-347 du 12 mars 2012](#) relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu l'avis du comité technique de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances en date du 14 février 2014 ;

Vu l'avis du comité technique du ministère des affaires sociales et de la santé en date du 19 février 2014 ;

Vu l'avis du comité technique ministériel auprès du Premier ministre en date du 13 février 2014 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Article 1

- Modifié par [Décret n°2017-1860 du 30 décembre 2017 - art. 1](#)

Il est créé, auprès du ministre chargé de l'aménagement du territoire et de la ville, un Commissariat général à l'égalité des territoires.

Article 2

I. — Le Commissariat général à l'égalité des territoires conçoit, prépare et met en œuvre la politique nationale d'égalité des territoires, dont il assure le suivi et la coordination interministérielle. Il est chargé, en particulier, de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de la ville. Il veille au développement de la participation citoyenne à l'ensemble de ces politiques. Il assure l'évaluation des politiques publiques en matière

d'égalité des territoires.

Il participe à l'élaboration de la stratégie, des actions et des programmes destinés à renforcer les capacités et la cohésion sociale et économique des territoires et à favoriser leur transition écologique et énergétique.

Il contribue à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des politiques nationales et européennes de cohésion économique, sociale et territoriale.

Il élabore les orientations des politiques d'égalité des territoires en veillant à l'association des représentants des collectivités territoriales.

Il coordonne la préparation et le suivi des instruments contractuels de mise en œuvre de la politique d'égalité des territoires associant l'Etat et les collectivités territoriales. Il est tenu informé par les services compétents des prévisions budgétaires et des évaluations de ces instruments, et en assure la synthèse. Il pilote l'élaboration des contrats de plan Etat-régions et des contrats de ville, coordonne leur mise en œuvre, assure leur suivi et veille à leur cohérence.

Il coordonne les politiques d'égalité des territoires mises en œuvre par le représentant de l'Etat dans la région et par le représentant de l'Etat dans le département.

Il assure, pour le compte du ministre chargé de la ville, la tutelle de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, et la cotutelle de l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, de l'Etablissement public d'insertion de la défense et de l'Agence française pour les investissements internationaux.

Il coordonne l'utilisation des fonds structurels européens et d'investissement, en lien avec leurs autorités de gestion, les ministères compétents et les collectivités territoriales intéressées.

Il propose au Premier ministre, au ministre chargé de l'égalité des territoires et au ministre chargé de la ville les orientations générales relatives à l'affectation des crédits de la politique de la ville et à l'affectation des crédits du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire. Il est chargé de l'exécution de ces crédits.

II. — Le Commissariat général à l'égalité des territoires prépare l'ordre du jour et les décisions du comité interministériel à l'égalité des territoires et du comité interministériel des villes.

Il assure le secrétariat du Conseil national à l'égalité des territoires, du Conseil national des villes et du Conseil national de la montagne.

III. — Dans les collectivités régies par [l'article 73](#) de la Constitution, dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, la direction générale des outre-mer et le Commissariat général à l'égalité des territoires exercent les missions définies au I dans le respect de leurs compétences et attributions.

Article 3

- Modifié par [Décret n°2017-1185 du 21 juillet 2017 - art. 1](#)

Le Commissariat général à l'égalité des territoires est dirigé par un commissaire général. Il a pour adjoint un commissaire général délégué, directeur de la ville et de la cohésion urbaine. Le commissaire général est également assisté de deux directeurs chargés respectivement des stratégies territoriales et du développement des capacités des territoires.

Lui sont aussi directement rattachés un délégué interministériel au développement de l'axe portuaire et logistique Méditerranée-Rhône-Saône et un délégué interministériel pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais.

Le délégué interministériel au développement de l'axe portuaire et logistique Méditerranée-Rhône-Saône prépare, anime et coordonne les travaux du comité directeur pour le développement de l'axe portuaire et logistique Méditerranée-Rhône-Saône. Il définit les conditions d'élaboration du schéma mentionné à l'article 6-1, et notamment les modalités selon lesquelles y sont associées les personnes publiques concernées par celui-ci.

Le délégué interministériel pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais coordonne l'action des services de l'Etat ainsi que celle des opérateurs concernés pour la mise en œuvre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais. Il a pour mission :

1° De créer les conditions de négociation et de signature du contrat d'engagement pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais ainsi que des conventions d'application financières avec l'ensemble des collectivités territoriales et partenaires concernés. Il veillera à leur bonne exécution ;

2° De créer les conditions de l'inscription dans la durée de la mise en œuvre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais ;

3° D'animer le dialogue, à travers des instances appropriées, avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre de l'engagement mentionné au b du 1° ;

4° D'assurer l'évaluation des actions menées par les différents acteurs du bassin minier.

En outre, le commissariat comprend les directions mentionnées ci-après et la mission de coordination de l'action interministérielle et sectorielle.

Article 4

La direction de la ville et de la cohésion urbaine est chargée de la conception et de la mise en œuvre de la politique de la ville au plan interministériel ainsi que de la gestion des moyens correspondants. A cet effet :

1° Elle conçoit et met en œuvre la politique de la ville au niveau national, et anime son application dans les régions et les départements ;

2° Elle coordonne l'action des ministères en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

3° Elle gère l'ensemble des instruments de la politique de la ville et assure la programmation et l'exécution de ses crédits ;

4° Elle anime les réseaux territoriaux et associatifs de la politique de la ville ;

5° Elle conçoit, anime et met en œuvre les actions permettant de développer la participation citoyenne à la politique de la ville et sa coconstruction avec les habitants ;

6° Elle assure le secrétariat du Conseil national des villes ;

7° Elle contribue à la conception et à la mise en œuvre des politiques de lutte contre les discriminations, de lutte contre l'illettrisme et de prévention de la délinquance.

Article 5

- Modifié par [Décret n°2017-575 du 21 avril 2017 - art. 2](#)

La direction des stratégies territoriales assure les missions d'observation et de définition de la stratégie nationale en matière d'égalité des territoires. A cet effet :

1° Elle définit, anime et coordonne les travaux des observatoires de la politique de la ville et des territoires. Elle propose, conduit et publie ses études en matière d'égalité des territoires ;

2° Elle élabore une réflexion prospective et stratégique en direction des territoires ;

3° Elle peut conduire ou mettre en œuvre des travaux expérimentaux sur l'ensemble des territoires ;

4° Elle évalue la politique d'égalité des territoires et assure la diffusion des bonnes pratiques qu'elle identifie ;

5° Elle assure le secrétariat du Conseil national à l'égalité des territoires et du Conseil national de la montagne, en lien avec le Conseil national des villes ;

6° Elle coordonne ses travaux avec ceux du Commissariat général à la stratégie et à la prospective ;

7° Elle promeut les politiques publiques d'égalité des territoires en lien avec les institutions de l'Union européenne et par la coopération internationale.

Article 6

- Modifié par [Décret n°2017-575 du 21 avril 2017 - art. 3](#)

La direction du développement des capacités des territoires est chargée des missions suivantes :

1° Elle élabore les politiques, les actions et les programmes d'appui aux territoires à enjeux et fragiles, notamment les espaces ruraux, de montagne, littoraux et périurbains ; elle veille au respect de l'égalité des territoires dans les politiques de développement des villes et des métropoles ;

2° Elle assure le pilotage interministériel de la mise en œuvre des politiques d'égalité des territoires et veille, à ce titre, à la coordination des dispositifs relatifs aux collectivités territoriales ;

3° Elle participe à la préparation des mesures pour le déploiement des services et infrastructures d'intérêt national et à leur mise en œuvre en faveur de tous les habitants pour :

- favoriser l'accès aux services d'intérêt général ;
- faciliter la mobilité en veillant au déploiement de services de transport des personnes et des biens ;
- développer les usages du numérique sur l'ensemble du territoire, notamment en favorisant l'accès de tous aux infrastructures numériques à très haut débit fixe et mobile ;
- améliorer l'accessibilité des territoires ;
- promouvoir un développement durable, équilibré et cohérent de l'ensemble des territoires ruraux et urbains.

Dans ces domaines, elle élabore toute proposition utile et participe au suivi territorial des politiques interministérielles ;

4° Elle veille à la coordination des politiques sectorielles tendant à renforcer la cohésion, l'attractivité et la compétitivité des territoires et à favoriser leur transition écologique et énergétique, et propose toute mesure de nature à concourir à la réalisation de ces objectifs.

Dans le respect des attributions des représentants de l'Etat territorialement compétents et des autorités de tutelle, elle assure la coordination et le suivi des politiques d'implantation territoriale des administrations et établissements publics de l'Etat. Elle contribue au renforcement des réseaux territoriaux d'innovation. Elle participe, au plan interministériel, aux actions d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques et des restructurations et à la revitalisation des territoires, notamment en matière d'emploi.

Elle est informée, dans le cadre de la préparation des lois de finances, des actions relevant des programmes budgétaires qui contribuent à l'égalité des territoires. Elle veille à la cohérence des aides budgétaires et fiscales qui concourent aux politiques d'égalité territoriale et participe à la détermination de leur périmètre ;

5° Elle anime le réseau des secrétariats généraux aux affaires régionales et le réseau des commissariats de massifs.

Article 6-1 Créé par [Décret n°2017-575 du 21 avril 2017 - art. 4](#)

Il est institué un comité directeur pour le développement de l'axe portuaire et logistique Méditerranée-Rhône-Saône, présidé par le délégué interministériel au développement de l'axe portuaire et logistique Méditerranée-Rhône-Saône.

Le comité directeur comprend :

- le préfet coordonnateur des actions de l'Etat pour l'aménagement de l'axe portuaire et logistique Méditerranée-Rhône-Saône ;

- le président du conseil régional de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

- le président du conseil régional de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- le président du conseil régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- le président du conseil régional de la région Occitanie.

Le comité directeur élabore un schéma stratégique pour l'aménagement et le développement de l'axe portuaire et logistique Méditerranée-Rhône-Saône.

Il fait toute proposition relative au développement ou à l'aménagement de l'axe portuaire et logistique Méditerranée-Rhône-Saône.

Article 6-2

- Créé par [Décret n°2017-1860 du 30 décembre 2017 - art. 2](#)

Pour sa gestion et son fonctionnement, le commissariat général à l'égalité des territoires relève du secrétariat général prévu à [l'article 1er](#) du décret n°2008-680 du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Article 7

Les fonctionnaires et agents contractuels mis à disposition de la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale à la date de publication du présent décret et affectés au Commissariat général à l'égalité des territoires conservent, à titre individuel et transitoire, le bénéfice des primes et indemnités prévues par les dispositions du [décret du 15 décembre 2000 susvisé](#).

Article 8

Les agents contractuels en fonctions à la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale à la date de publication du présent décret et affectés au Commissariat général à l'égalité des territoires conservent, à titre individuel et transitoire, le bénéfice des primes et indemnités prévues par les dispositions du [décret du 28 août 1963 susvisé](#).
[...]

Article 12 [En savoir plus sur cet article...](#)

Le présent décret peut être modifié par décret.

Article 13 [En savoir plus sur cet article...](#)

Le Premier ministre, la ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre de l'égalité des territoires et du logement, le ministre de l'intérieur, la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, le ministre des outre-mer et le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 31 mars 2014.

Par le Président de la République :

François Hollande

Le Premier ministre,

Jean-Marc Ayrault

La ministre des affaires sociales
et de la santé,

Marisol Touraine

La ministre de l'égalité des territoires
et du logement,

Cécile Duflot

Le ministre de l'intérieur,

Manuel Valls

La ministre de la réforme de l'Etat,
de la décentralisation
et de la fonction publique,

Marylise Lebranchu

Le ministre des outre-mer,
Victorin Lurel

Le ministre délégué
auprès de la ministre de l'égalité des territoires
et du logement, chargé de la ville,

François Lamy

Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable Habitat III

C'est officiel : la communauté internationale a adopté le Nouveau Programme pour les villes. Ce programme fixe un nouveau cadre mondial en matière de développement urbain durable et permet de repenser la manière dont nous organisons, gérons nos villes et y vivons.

A travers ce programme, les dirigeants internationaux se sont engagés à :

- **Fournir des services essentiels à tous les citoyens**

Ces services incluent : l'accès au logement, à une eau potable et à des moyens d'assainissement sûrs, ainsi que l'accès à des aliments nutritifs, à la santé et au planning familial, à l'éducation, à la culture et aux technologies de la communication.

- **Assurer à l'ensemble des citoyens le plein accès à l'égalité des chances sans discrimination**

Chacun a le droit de bénéficier des services offerts par sa ville. Le Nouveau programme pour les villes appelle les autorités municipales à prendre en compte les besoins des femmes, des personnes en situation de handicap, des communautés marginalisées, des personnes âgées, des peuples autochtones, entre autres.

- **Promouvoir des mesures pour des villes plus propres**

S'attaquer au problème de la pollution dans les villes sera bénéfique à la fois pour leurs habitants et pour la planète. A travers ce programme, les dirigeants se sont engagés à accroître l'utilisation des énergies renouvelables, à rendre leurs transports publics plus respectueux de l'environnement et à gérer durablement leurs ressources naturelles.

- **Renforcer la résilience des villes pour réduire le risque et les effets des catastrophes naturelles**

De nombreuses villes ont été touchées par des catastrophes naturelles. Les dirigeants se sont donc engagés à mettre en place des mesures d'atténuation des risques de catastrophe et d'adaptation à leurs effets. Certaines de ces mesures comprennent une meilleur politique urbaine, des infrastructures de qualité et l'amélioration de solutions à l'échelle locale.

- **Agir pour faire face aux effets du changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre**

Les dirigeants se sont engagés à impliquer non seulement les autorités locales mais également l'ensemble des acteurs de la société pour agir en faveur du climat, tout en prenant en compte l'Accord de Paris sur le changement climatique qui vise à limiter l'augmentation de la température mondiale sous les 2°C.

- **Respecter pleinement le droit des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, quel que soit leur statut**

Les dirigeants ont reconnu que la migration pose certains défis mais qu'elle contribuait également de manière significative à la vie urbaine. Pour cette raison, ils se sont engagés à mettre en place des mesures pour aider les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées afin qu'ils puissent contribuer de manière positive à la société.

- **Améliorer la connectivité et soutenir des initiatives innovantes et écologiques**

Il s'agit de mettre en place des partenariats avec le monde des affaires et la société civile afin de trouver des solutions durables aux défis rencontrés par les villes.

- **Promouvoir des espaces publics sûrs, accessibles et respectueux de l'environnement**

Les aménagements urbains doivent faciliter les relations humaines. C'est pourquoi ce nouveau

programme appelle à augmenter le nombre d'espaces publics, tels que les trottoirs, les pistes cyclables, les jardins publics, les places et les parcs.

Comment atteindre ces engagements ?

Ce nouveau programme pour les villes exige de nouvelles réglementations, des politiques et des aménagements urbains améliorés, ainsi que des financements municipaux, entre autres. Pour en savoir plus sur la mise en place de ce nouveau Programme, rendez-vous sur : <https://habitat3.org/the-new-urban-agenda/>

Document 5 : 2,5 milliards de personnes de plus habiteront dans les villes d'ici 2050, Organisation des Nations unies, 16 mai 2018.

16 mai 2018, New York

Deux personnes sur trois habiteront probablement dans des villes ou d'autres centres urbains d'ici 2050, selon de nouvelles données des Nations Unies.

Cela signifie qu'environ 2,5 milliards de personnes pourraient être ajoutées aux zones urbaines d'ici le milieu du siècle, en raison des changements démographiques et de la croissance démographique globale, a précisé le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DESA).

Cette urbanisation devrait se concentrer fortement dans quelques pays seulement.

« Ensemble, l'Inde, la Chine et le Nigéria représenteront 35% de la croissance prévue de la population urbaine mondiale entre 2018 et 2050 ... On prévoit que l'Inde aura ajouté 416 millions de citoyens, la Chine 255 millions et le Nigéria 189 millions », a indiqué DESA, annonçant mercredi les résultats de ces derniers chiffres collectés.

Selon l'étude d'ici 2030, le monde pourrait avoir 43 « mégapoles » de plus de 10 millions d'habitants, contre 31 aujourd'hui. La plupart d'entre elles seraient situées dans des pays en développement.

Aussi, en 2028, la capitale indienne, New Delhi, devrait devenir la ville la plus peuplée de la planète.

Actuellement, Tokyo est la plus grande mégapole du monde avec une agglomération de 37 millions d'habitants, suivie de New Delhi (29 millions) et de Shanghai (26 millions). Mexico et São Paulo, suivent avec environ 22 millions d'habitants chacune.

Une planification urbaine et de services publics plus durables

L'expansion de ces populations exigera l'allocation de ressources et services supplémentaires dans les zones urbaines, note le rapport.

« De nombreux pays devront relever des défis pour répondre aux besoins de leurs populations urbaines en croissance, y compris pour le logement, les transports, les systèmes énergétiques et autres infrastructures, ainsi que pour l'emploi et les services de base tels que l'éducation et les soins de santé », a déclaré DESA, exhortant les gouvernements à adopter des politiques mieux intégrées pour améliorer la vie des citoyens et des ruraux.

Dans le même temps, les liens entre les zones urbaines et rurales devront être renforcés, en s'appuyant sur leurs liens économiques, sociaux et environnementaux existants, conclut le rapport.

Source: ONU Info

Document 6 : L'agenda urbain pour l'UE, portail d'information Europe en France, site conçu et animé par le Commissariat général à l'égalité des territoires.

L'agenda urbain pour l'UE

L'agenda urbain pour l'UE est une initiative lancée en 2015 par la Commission européenne, les États membres et les villes pour faire face aux enjeux du développement urbain.

L'agenda urbain est coordonné par la Commission européenne et l'État membre qui préside le Conseil de l'Union européenne. Il s'appuie sur le **Pacte d'Amsterdam**, qui a été adopté le 30 mai 2016 lors de la réunion informelle des ministres en charge de l'urbain.

Il a 3 objectifs :

- Améliorer la réglementation pour mieux prendre en compte les besoins des villes dans les politiques européennes,
- Favoriser les échanges entre les autorités urbaines, les États-membres et la Commission européenne,
- Faciliter l'accès des villes aux fonds européens.

Il définit 12 thèmes prioritaires :

- Mobilité urbaine
- Qualité de l'air
- Inclusion des migrants
- Logement
- Pauvreté urbaine
- Transition énergétique
- Transition numérique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable des sols et nature en ville
- Économie circulaire
- Emplois et compétences dans l'économie locale
- Commande publique novatrice et responsable

Pour agir dans ces domaines, des partenariats sont créés entre la Commission européenne, des États-membres, des villes, des organisations et des associations. Ils sont coordonnés par une ville ou un État-membre pour une durée de trois ans. 4 partenariats pilotes ont déjà été lancés pour travailler sur les thèmes de la qualité de l'air, de l'inclusion des migrants, du logement et de la pauvreté urbaine.

Le **partenariat sur la pauvreté urbaine** est coordonné par la France et la Belgique. Il s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, qui vise à réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes exposées à la pauvreté ou à l'exclusion sociale en Europe. Il poursuit un objectif : agir sur les causes et les effets de la pauvreté urbaine, en se focalisant sur les populations et les territoires.

Le partenariat pauvreté urbaine rassemble :

- 5 États-membres : France, Belgique, Allemagne, Espagne, Grèce
- 7 villes : Birmingham, Daugavpils, Keratsini, Courtrai, Lille, Lodz et Timisoara
- 2 régions : Île-de-France et Bruxelles-Capitale
- 2 Directions Générales de la Commission européenne : DG Regio et DG Emploi
- 3 organisations : EUKN, URBACT, EAPN.

Plus d'informations : <http://urbanagendaforthe.eu/>

Document 7 : Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants, synthèse de la note d'analyse de France Stratégie, 30 novembre 2017.

La surperformance des métropoles en termes de création d'emplois se vérifie-t-elle systématiquement ? Surtout, les territoires avoisinants en bénéficient-ils par effet d'entraînement ? Douze métropoles de province au banc d'essai.

Signé le 6 juillet 2017 le Pacte État-métropoles marque un tournant dans la réforme territoriale. Engagée par la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) de 2014, puis par la loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) de 2015, cette réforme a notamment confié des compétences accrues aux métropoles pour qu'elles aient les moyens de soutenir leur propre croissance. Le Pacte État-métropoles fait un pas de plus, en reconnaissant aux métropoles un rôle de moteurs de croissance qui engage leur responsabilité vis-à-vis des territoires avoisinants, et en affirmant la volonté de l'État de favoriser les coopérations entre les territoires dans une « logique d'alliance » et de renforcement mutuel. Un objectif qui, pour Cécile Altaber et Boris Le Hir, « pose la double question de la capacité des métropoles à se développer et à faire rayonner leur dynamisme sur les territoires voisins ».

La dynamique métropolitaine

Pour y répondre, les auteurs de cette note d'analyse se sont appuyés sur une étude du laboratoire EconomiX* et ont réalisé une série de calculs statistiques centrés sur douze métropoles économiques : Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse. Profil commun : elles représentent les douze plus grandes aires urbaines de province et avaient acquis le statut institutionnel de métropole au 1er janvier 2016. Pour valider l'existence d'une dynamique propre aux métropoles et d'éventuels effets d'entraînement sur les territoires voisins, Cécile Altaber et Boris Le Hir se sont également intéressés de près aux différents périmètres économiques des métropoles : du pôle urbain à la couronne périurbaine, et aux zones d'emploi voisines.

Bilan ? « La dynamique métropolitaine est évidente », confirment les auteurs qui en veulent pour preuve la croissance de l'emploi observée dans les zones d'emploi englobant les douze métropoles étudiées : 1,4 % par an en moyenne, contre 0,8 % sur l'ensemble du territoire, sur la période 1999-2014. Attention pour autant à ne pas généraliser. « Ces grandes villes connaissent chacune des fortunes diverses », soulignent Cécile Altaber et Boris Le Hir. Si les zones d'emploi de Bordeaux, Montpellier ou Nantes ont vu leur poids dans l'emploi national augmenter sur la période étudiée, celles de Nice ou Rouen par exemple ont enregistré une croissance de l'emploi inférieure à la moyenne nationale.

L'analyse confirme également que la périphérie est plus dynamique que le centre : le taux de croissance de l'emploi est systématiquement plus élevé dans les couronnes périurbaines que dans les pôles sur la période étudiée. Elle identifie par ailleurs des « responsables » de la surperformance des métropoles : les secteurs de l'industrie manufacturière, des services aux entreprises, du commerce de gros et du transport de marchandises. Ces secteurs dits « de base compétitive » expliquent plus de la moitié de l'écart de croissance de l'emploi salarié total entre les métropoles et l'ensemble du territoire sur la période 2004-2010, alors qu'ils ne représentent qu'un peu plus du tiers de l'emploi.

Un effet d'entraînement qui reste à démontrer

Si la dynamique propre aux métropoles n'est donc plus à démontrer, qu'en est-il de leur capacité à entraîner dans leur sillage les régions et territoires avoisinants ? Largement théorisé, cet effet d'entraînement n'a pu être mis en évidence pour la France qu'avec une nuance : il est peu sensible et se serait atténué dans les années 2000, quand la croissance de l'emploi dans les zones périphériques a décroché par rapport à celle des aires urbaines métropolitaines.

L'analyse de Cécile Altaber et Boris Le Hir confirme la nuance : « globalement les effets d'entraînement sont peu visibles ». Entre 2009 et 2014, l'emploi salarié dans les zones d'emploi des douze métropoles étudiées a augmenté de 0,65 % par an. Au niveau national, ce taux était de 0,13 %. Dans les zones d'emploi entourant les métropoles et dans celles de la région, ce taux est quasi nul, voire négatif ! On serait tenté de penser, à ce stade, que la sous-performance des zones voisines des métropoles ne révèle pas l'absence d'effet d'entraînement mais une spécialisation économique défavorable sur des secteurs accusant des pertes d'emploi (là où les métropoles concentreraient à l'inverse les activités en forte croissance). C'est ce qu'on appelle « l'effet structurel ». Mais non ! « La surperformance métropolitaine est largement due à un fort effet local », analysent les auteurs, pas ou peu à un effet structurel.

Faut-il conclure pour autant à l'absence d'effet d'entraînement des métropoles sur les territoires voisins ? Rien n'est moins sûr, tant finalement leurs relations sont diverses. Certaines métropoles sont dans *une dynamique partagée*, typiquement Lyon, Nantes ou Aix-Marseille qui s'inscrivent dans une logique de co-développement avec leurs territoires proches. D'autres, à l'inverse, se développent *en isolat* : leur dynamisme propre n'est pas partagé avec les territoires qui les entourent. C'est le cas de Lille, Toulouse ou encore Montpellier. On observe aussi des métropoles à *dynamique inversée*, là où les territoires avoisinant la métropole enregistrent une croissance de l'emploi plus forte que celle de la métropole, à Grenoble par exemple. Et puis il y a *les territoires en difficultés*, quand l'emploi diminue simultanément dans la métropole et les territoires alentour.

Quand les performances des métropoles sont partagées par leur voisinage, il est tentant de penser à un effet d'entraînement. Une tentation à laquelle cette analyse, par nature très factuelle, ne permet

pas de céder. « Des études complémentaires devront être engagées pour mieux déterminer la capacité d'entraînement des métropoles », concluent Cécile Altaber et Boris Le Hir.

Document 8 : *L'urbanisation rapide augmente les risques liés au climat pour des milliards d'individus*, Organisation des Nations unies, 3 juillet 2017.

D'après un nouveau rapport des Nations Unies, l'urbanisation rapide rend la population mondiale plus vulnérable aux effets du changement climatique. Le rapport présente différentes initiatives visant à renforcer la résilience des métropoles, des villes et des villages dans le monde entier.

Plus de la moitié de la population mondiale est aujourd'hui citadine, et d'ici 2050, 2,5 milliards d'individus supplémentaires devraient vivre dans des villes. Les pluies torrentielles et les tempêtes sont de plus en plus fréquentes dans les agglomérations densément peuplées telles que New York, Bombay et Jakarta. Ces phénomènes touchent le plus durement les individus vivant dans des habitats marginalisés et informels, tels que les bidonvilles. La désertification détruit les terres arables, nécessaires pour nourrir les populations urbaines toujours plus importantes. De plus, la montée du niveau des mers menace les habitants des régions côtières, des deltas et des petits Etats insulaires.

Pour lutter contre ces différentes menaces au développement durable, de nombreuses villes ont pris des mesures pour développer leur résilience et répondre aux risques grandissants liés au climat. Grâce à des initiatives telles que 100 Resilient Cities et la Convention des maires, les dirigeants des villes ont montré leur engagement à travailler ensemble pour faire face aux changements climatiques et à leur impact. Les décideurs politiques, les professionnels et même les particuliers prêts à s'engager pour cette cause disposent de nombreuses ressources, grâce au soutien d'organisations telles que la Banque mondiale, ICLEI et ONU-Habitat.

Les auteurs du rapport "Initiatives dans le secteur des établissements humains et de l'adaptation" ont compilé un résumé des principales initiatives mondiales et régionales qui apportent leur soutien à l'adaptation et à la résilience face au climat dans les métropoles, les villes et les villages. L'étude s'articule autour de cinq opportunités d'action : apprendre, obtenir un soutien technique, s'engager, financer et se réunir. Le rapport met en avant la diversité de ces initiatives, ainsi que l'évolution des services proposés ces dix dernières années.

Voici quelques-unes des initiatives mondiales et régionales axées sur la résilience urbaine, mentionnées dans le rapport :

Apprendre : Réseau de recherche sur le changement climatique urbain

Le Réseau de recherche sur le changement climatique urbain, un consortium de plus de 700 experts impliqués dans l'analyse du climat dans les villes, a contribué aux efforts d'amélioration de l'accès aux connaissances sur le climat. Basé à l'Institut de la Terre de l'Université de Columbia à New York (États-Unis) depuis 2007, ce programme mondial permet de soutenir les actions des villes, à travers des projets tels que la publication de plusieurs rapports mondiaux, un site d'études de cas en ligne, recensant 115 expériences dans les villes, ainsi que des plateformes régionales.

Obtenir un soutien technique : 100 Resilient Cities et le Réseau de villes asiatiques pour la résilience au changement climatique

La Fondation Rockefeller a lancé, en 2013, le programme 100 Resilient Cities, permettant de sélectionner 100 villes en vue de leur fournir les ressources nécessaires au développement d'une feuille de route vers la résilience. Le soutien fourni recouvre le conseil financier et logistique, l'expertise en développement de stratégie, l'accès à des solutions et à des prestataires de services, ainsi que l'adhésion à un réseau mondial de villes.

Grâce à un partenariat avec la Commission européenne et le réseau de secrétariats régionaux de l'ICLEI, la Fondation Rockefeller a déjà lancé le Réseau de villes asiatiques pour la résilience au changement climatique dans 50 villes en Inde, en Indonésie, au Vietnam, au Bangladesh et aux Philippines. La Fondation partage la mission de 100 Resilient Cities d'équiper les villes pour leur permettre de développer leur résilience face aux défis physiques, sociaux et économiques du 21^{ème} siècle.

S'engager : Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie et Convention des maires pour l'Afrique sub-saharienne

La Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie est la plus grande coalition mondiale de villes engagées au niveau climatique, comprenant plus de 7100 villes réparties dans plus de 119

pays. Lancée au début de cette année, la coalition est issue de la fusion entre le Pacte des maires et la Convention des maires de l'Union européenne pour le climat et l'énergie.

Au niveau régional, la Convention des maires pour l'Afrique sub-saharienne a également été financée par la Commission européenne afin de développer la capacité de planification des villes africaines, et pour fournir une plateforme de partage des connaissances et des meilleures pratiques.

Financer : Projet pilote d'approche intégrée pour des villes durables

Le Projet pilote d'approche intégrée pour des villes durables est un programme de la Banque mondiale visant à mobiliser 1,5 milliard de dollars sur cinq ans pour soutenir plusieurs projets de durabilité urbaine dans 23 villes réparties sur 11 pays pilotes. Le programme est financé par le Fonds pour l'environnement mondial, et sera mis en œuvre en partenariat avec la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque de développement d'Afrique du Sud, la Banque interaméricaine de développement, le PNUE, le PNUD et l'ONUDI.

Se réunir : Alliance mondiale pour les crises urbaines

Lancée par le Sommet humanitaire mondial de 2015, l'Alliance mondiale pour les crises urbaines vise à répondre aux défis liés à l'intersection de l'urbanisation, des conflits, des déplacements, et des changements climatiques. Plus de 65 organisations ont rejoint l'Alliance, avec pour objectif principal de s'assurer que les parties prenantes peuvent travailler efficacement dans les villes et les métropoles affectées par la crise.

Il y a moins **d'initiatives portant sur la résilience au climat des petites villes et des villages**, notamment dans les régions rurales et reculées. Cependant, l'Initiative pour les villes et les changements climatiques (CCCI, selon le sigle anglais), est un exemple probant des possibilités existantes :

La CCCI d'ONU-Habitat est une initiative visant à renforcer la capacité d'adaptation des villes dans les pays en développement, plus particulièrement grâce à la planification participative en faveur des pauvres. L'initiative soutient, entre autres, des projets pour soutenir la résilience des villages dans le

Sud de la République démocratique populaire lao, ainsi que des collectivités isolées, telles que la capitale des Iles Salomon, Honiara.

Le rapport a été présenté aux gouvernements durant la dernière Conférence sur les changements climatiques, organisée à Bonn, en Allemagne, du 8 au 18 mai 2017. Il a été préparé en collaboration avec ONU-Habitat, ICLEI Gouvernements locaux pour la durabilité, et le Réseau de recherche sur le changement climatique urbain, dans le cadre du programme de travail de Nairobi, le Réseau connaissances pour l'action de résilience au climat de la CCNUCC.

Le rapport fait partie d'une approche composée de sept étapes, mise en œuvre par le programme de travail de Nairobi de la CCNUCC pour faire avancer la résilience climatique grâce aux connaissances, comme l'illustre le schéma ci-dessous.

Document 9 : *Urbanisation : définition, évolution du phénomène, causes et conséquences*, e-RSE.net, le réseau et plateforme média de l'actualité et de l'engagement RSE et développement durable des entreprises, associations, et ONG, en France et à l'étranger.

Qu'est-ce que l'urbanisation ? À quel rythme se développe-t-elle ? Quelles sont les problématiques de développement durable générées par l'urbanisation ?

Définition de l'urbanisation en tant que processus

Urbanisation : définition simple

L'urbanisation est un processus, maîtrisé ou subi, qui se caractérise par la croissance des villes et de leur périphérie au détriment des espaces ruraux.

Définition étendue de l'urbanisation

De manière générale et sur une perspective de long terme, l'urbanisation est un phénomène global qui puise ses racines dans l'histoire des populations humaines, qui s'accélère au fil des siècles et semble promis à une inexorable progression dans l'avenir. Il se manifeste par une augmentation continue de la population des zones urbaines, et corollairement par l'extension physique des agglomérations.

Le niveau d'urbanisation d'un territoire (région, pays, continent...) s'évalue par :

- le rapport entre le nombre des résidents urbains et celui des ruraux,
- la densité de peuplement des différentes zones,
- l'expansion territoriale des agglomérations,
- la transformation des modes de vie.

À noter que le terme d'urbanisation est à distinguer de celui d'urbanisme, qui désigne la façon dont les villes et espaces péri-urbains sont construits, transformés, aménagés et organisés.

L'urbanisation : un phénomène croissant, peut-être irréversible

Depuis les premières cités de la fin du Néolithique, l'urbanisation n'a cessé de croître à travers les âges. En Europe, le processus s'est accentué au Moyen Âge, puis brutalement accéléré avec l'avènement de l'ère industrielle et le phénomène de l'exode rural motivé par le développement de l'industrie et des services, sources d'emplois nouveaux.

Aucune région du monde n'échappe à cette tendance. De moins de 4% en 1800, le taux de la population mondiale vivant en zone urbaine est passé à 15% en 1900 puis à 30% en 1950. Le cap symbolique des 50% a été franchi en 2007.

Si, aujourd'hui, le taux de croissance démographique des villes est moins élevé que lors des dernières décennies, il n'en reste pas moins positif, avec des projections à 80% de population urbaine en 2025 dans de nombreux pays.

Urbanisation et développement durable

Au XXe siècle, pour un quadruplement de la population globale, celle des villes a augmenté d'un facteur 20. Les statistiques de l'ONU laissent augurer d'un nouveau doublement d'ici un siècle. Le processus d'urbanisation, par ailleurs, ne s'opère pas partout selon les mêmes modalités. Dans les pays riches et/ou très structurés, il est relativement encadré via des politiques d'aménagement du territoire. Au Sud, les migrations des populations rurales vers les villes échappent souvent à tout contrôle.

S'ensuivent des situations très hétérodoxes selon les cas :

- Pour le positif : développement des industries, des services, des transports...
- Pour le négatif : pollutions diverses, augmentation des émissions de GES et du [réchauffement climatique](#), dégradation des milieux, ghettoïsation et déculturation de populations fragilisées...

Autant de problématiques qui questionnent les stratégies de [développement durable](#) et de [résilience](#) à l'échelle locale et à celle de la planète. Toutefois, il faut noter que si l'urbanisation pose de nombreuses questions en termes de durabilité, elle peut également représenter une opportunité pour nos sociétés d'être plus durables. En effet, on constate que globalement, dans les pays développés, les populations vivant en ville sont plus « durables » que celles qui vivent à la campagne : elles ont une empreinte carbone moins élevée, une empreinte sur le territoire moins forte. Les populations urbaine utilisent généralement moins leur voiture, ils consomment moins d'énergie car ils possèdent des surfaces habitables plus faibles, sans compter les économies d'échelles que permettent de constituer des villes denses en termes d'empreinte au sol, d'économie circulaire...

C'est pourquoi de plus en plus de chercheurs estiment que pour faire la transition vers des sociétés durables, respectant l'[écosystème](#), il faut généraliser des villes denses, basées sur les énergies renouvelables et les principes de l'urbanisme durable.

L'urbanisation en France

En France, l'urbanisation a commencé très progressivement avec les débuts de la Révolution Industrielle au milieu du XIXème siècle. Au fur et à mesure que l'activité économique a fait sa transition d'un modèle essentiellement agricole

vers un modèle plus industriel, les populations se sont déplacées pour trouver des emplois qui bien souvent, étaient offerts dans les villes.

L'exode rural a surtout été rapide à partir du début du 20ème siècle et en particulier à partir des années 1920-1930. Jusqu'au début des années 1930, la majorité de la population était encore rurale mais à partir de cette période les choses commencent à s'inverser.

En 2010, près d'un siècle plus tard, ce sont près de 78% des français qui habitent en zone urbaine. La vitesse du phénomène d'urbanisation a certes diminué, mais il continue à progresser chaque année. Cependant, alors que la première phase d'urbanisation concentrait essentiellement les populations dans les centres villes, on assiste depuis une trentaine d'années à un phénomène nouveau : la péri-urbanisation. Les individus se concentrent autour des centres villes, notamment dans les banlieues.

L'urbanisation dans le monde

Dans le monde, on observe un peu partout des phénomènes d'urbanisation. Généralement, l'urbanisation va de pair avec le développement économique industriel d'une région ou d'un pays. En quête d'un développement économique plus propice, de nombreuses populations se déplacent vers les villes.

Actuellement, plus de 70% de la population mondiale vit dans les villes, contre seulement 15% en 1900 ou 50% en 2007.

La planète à l'heure des villes-monde

Par Carlos Moreno | 21/09/2017

On estime qu'en 2030, sur ces 8,5 milliards de personnes, près de 5 milliards vivront dans des zones urbaines. L'Amérique latine est le continent le plus urbanisé au monde. Elle présente un taux d'urbanisation s'approchant de 80%, et, selon les estimations des Nations unies, d'ici à 2030, ce taux y atteindra 85%. (Crédits : Pixabay) Le 21e siècle sera le siècle des villes. Le paysage urbain est déjà le cadre de vie de la majorité de l'humanité et les mégapoles prennent de plus en plus de poids sur la carte du monde. C'est dans ces centres de créativité, d'innovation et d'échanges que s'inventent aujourd'hui les modes de vie résilients de demain.

En quelques semaines, partout sur la planète, le monde urbain a été mis à l'épreuve de sa très grande fragilité : l'ouragan Harvey a ravagé les États-Unis d'Amérique, laissant derrière lui au Texas des images impressionnantes d'un vaste territoire submergé par les eaux. À Houston, la quatrième ville du pays (6,5 millions d'habitants) les dégâts humains et matériels sont considérables. Ils sont bien plus importants que ceux combinés de Katrina en Louisiane en 2005 et de Sandy, à New York en 2012 : 230 milliards de dollars de pertes. Un bilan, encore provisoire, qui représente bien plus que le PIB de la Nouvelle-Zélande, de la Tunisie ou de l'Équateur ! On évoque déjà une amputation du PIB des États-Unis de l'ordre de 0,8 %, rien qu'avec ce phénomène climatique extrême.

Et cela n'est pas fini : avec l'ouragan Irma, les Caraïbes et la Floride sont confrontées à de nouvelles menaces sur les urbains peuplant ces territoires. À l'autre bout du monde, dans le continent le plus peuplé de notre planète, Mumbai (Bombay) en Inde, l'une des grandes mégapoles mondiales, avec ses 21 millions d'habitants, a été également frappée, sinistrée et paralysée par des inondations hors du commun après quatre jours de pluies de moussons diluviennes. C'est ainsi l'ensemble de l'Asie du Sud qui s'est retrouvée littéralement noyée en cette fin d'août, avec des situations de détresse considérables.

Regardons de plus près la fragilité urbaine dont nous sommes les témoins aujourd'hui : réchauffement climatique, raréfaction des ressources, concentration urbaine, augmentation du nombre des métropoles, mégapoles, hyper mégapoles, pression démographique, bouleversement des grands équilibres économiques mondiaux... L'ampleur des enjeux liés au phénomène urbain auxquels notre génération et celles qui

suivront vont devoir faire face n'est plus à démontrer, tant ils sont amplifiés par cette menace majeure que sont le changement climatique et les effets de l'activité humaine.

Les images de villes paralysées, de réfugiés urbains cherchant du secours, de difficultés d'approvisionnement en nourriture, d'autoroutes submergées par l'eau, de gares paralysées car inondées, de couvre-feux pour protéger des maisons abandonnées, mettent en exergue cette réalité qui traverse la planète et qui change la donne depuis une trentaine d'années : c'est dans la ville que le cycle de vie des hommes se développe essentiellement de nos jours et cette fragilité devient aussi une évidence. De la naissance à la mort, le monde urbain est devenu l'univers principal, l'espace et le temps des humains. Une bascule s'est déjà produite car naître au 21^e siècle dans une ville, c'est déjà appartenir à une culture urbaine, citadine, empreinte du rythme et du mode de vie des villes, métropoles, mégapoles, de ces concentrations urbaines qui sont devenues des villesmonde. De l'enfance à l'adolescence, du passage à l'âge adulte et au vieillissement, plusieurs univers urbains de vie coexistent.

5 milliards d'urbains

Nous sommes aujourd'hui 7 milliards d'habitants sur Terre et serons plus de 8,5 milliards en 2030. Dans le même temps, alors qu'on annonçait, à une époque pas si lointaine, un rééquilibrage entre zones urbaines et zones rurales, grâce au développement d'infrastructures de transport de qualité et au télétravail, on observe au contraire, au niveau mondial, un phénomène d'explosion urbaine : aujourd'hui, plus de 50% des humains vivent dans les villes. En Europe, ce chiffre atteint 77%. Et l'on estime qu'en 2030, sur ces 8,5 milliards de personnes, près de 5 milliards vivront dans des zones urbaines. L'Amérique latine est le continent le plus urbanisé au monde. Elle présente un taux d'urbanisation s'approchant de 80% et, selon les estimations des Nations unies, d'ici à 2030, ce taux y atteindra 85%. Le basculement vers une vie urbaine au détriment de la ruralité, l'augmentation considérable du nombre des villes et leur croissance dans tout le sous-continent ont donné lieu à une transformation majeure. Plus qu'un continent composé de pays, c'est un vrai continent constitué de villes qui est en train de naître.

L'ancien maire de Denver (Colorado), Wellington Webb, a prononcé en 2009 à la Conférence des maires des États-Unis une phrase inspirante, résumant les enjeux urbains de l'humanité :

"Le 19e siècle était un siècle d'empires, le 20e siècle un siècle d'État-nations. Le 21e siècle sera un siècle de villes."

En effet, dans quelques décennies, nos villes constitueront le cadre de vie de la quasi-totalité de l'humanité dans un monde qui est déjà aujourd'hui majoritairement urbanisé.

Cinq défis pour les villes du 21e siècle

Partout dans le monde, ces espaces urbains doivent faire face à cinq grands défis, pour répondre aux besoins et aux attentes de leurs habitants : défi social, économique, culturel, environnemental, et de résilience. Nos villes sur tous les continents sont concernées : il s'agit de s'adapter au changement climatique, combattre l'exclusion sociale, faire reculer la pauvreté, favoriser l'accès à l'éducation et à la culture, créer de l'emploi et de la valeur, permettre de se déplacer plus facilement, intégrer nature et biodiversité, offrir des services et des usages nouveaux qui améliorent le quotidien de toutes les générations, faire face aux crises de plus en plus violentes, etc.

Nous sommes aux portes de la troisième décennie du 21e siècle. Elle est porteuse d'une ubiquité massive, avec le numérique et son corollaire de présence possible simultanée en tout lieu et à tout moment. Elle s'amplifie avec l'arrivée de la 5G à très court terme, comme hyperlien de connectivité. Les premiers smartphones de nouvelle génération chinois - implémentant des puces porteuses d'une intelligence artificielle, tel le processeur Kirin de Huawei avec ses 5,5 milliards de transistors -, deviennent maintenant une réalité.

La transformation massive et planétaire par l'urbanisation tous azimuts faisant des habitants des villes le coeur d'une nouvelle culture de vie citadine, va de pair avec l'hybridation entre le monde physique et le monde numérique, rendue possible par le paradigme du massivement augmenté, qui porte un potentiel énorme de transformation de la vie urbaine. La facilitation des déplacements physiques, avec des voyages qui sont maintenant à la portée de toutes les bourses contribue également à faire émerger ce nouveau monde hybride.

Les métropoles et les grandes concentrations urbaines se trouvent aujourd'hui au coeur d'un nouveau rythme de vie qui irréversiblement devient un attracteur tout autour de son territoire. Les villes, dont beaucoup sont millénaires, ont survécu aux royaumes, aux empires, aux nations, aux États et aussi aux guerres, aux crises et à toute sorte d'événements. La ville, de manière intrinsèque est, sans aucun doute, plus durable que toute autre structure socio-territoriale. Elle est un repère solide et constitue le socle majeur de l'expression des habitants face aux défis d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Un regard sur l'histoire est édifiant pour comparer la pérennité des villes et celle des États. En moins de trente ans, les frontières de l'Europe et celles du monde ont été profondément modifiées et elles continueront de l'être. Éclatement des États-nations, naissance de nouveaux États, perte des zones d'influence, pour n'évoquer que quelques faits.

C'est dans quelque 4.200 villes de plus de 100.000 habitants qu'habite 70% de la population mondiale, devenue majoritairement urbaine. De nos jours, une personne sur huit, soit 12,5% de la population urbaine mondiale, habite dans l'une des 28 mégalo-poles du monde, villes de plus de 10 millions d'habitants, tandis que 8% habitent dans une ville entre 5 et 10 millions d'habitants et 20% dans une ville entre 1 et 5 millions d'habitants. 140 villes concentrent aujourd'hui 44% du PIB en Europe et à l'horizon 2030, 750 villes porteront 60% du PIB mondial.

La distribution de la population urbaine mondiale montre la bascule qui s'est produite dans le monde, avec un changement de paradigme vers l'irruption du « Sud global », l'émergence de l'Asie, la montée en puissance de l'Amérique latine et la croissance accélérée de l'Afrique : 90% de la croissance mondiale urbaine a lieu en Afrique et en Asie. Plus d'un tiers se concentre dans seulement trois pays, l'Inde, la Chine et le Nigeria, qui devront accueillir, dans les trente prochaines années, un accroissement de leur population urbaine équivalente à 1,5 fois l'Europe.

Une vision stratégique pour les "smart métropoles"

Les six premières villes du monde en population se trouvent dans l'axe **Asie-Amérique latine**, avec Tokyo, 38 millions d'habitants, Delhi, 25 millions, Shanghai, 23 millions, Mexico, Mumbai et São Paulo, 21 millions d'habitants.

Le développement urbain s'accélère aussi en **Afrique**, qui est en passe de franchir le cap de 50% de population citadine avec, en particulier, une croissance accélérée de villes d'un million d'habitants, en parallèle de quelques grandes mégalo-poles comme Lagos, Le Caire, Kinshasa, Luanda, qui continueront leur expansion irréversible. Alors que l'on prend conscience de la puissance et du poids des villes dans le monde, il est essentiel de réfléchir, à l'horizon des vingt années à venir, à l'impact croissant de cette transformation sur les territoires et aux effets de l'hyper métropolisation, voire de la mégalopolisation du monde.

Au-delà des terminologies qui apparaîtront, comme cela est le cas pour les villes, avec la « *smart city* », il ne sera pas suffisant de faire appel à la « *smart métropole* », ou à la « *smart région* » pour apporter des réflexions stratégiques et des solutions opérationnelles afin de faire face à cet enjeu majeur qui se dessine dans un monde complexe et urbanisé.

Nous assistons aujourd'hui en Chine à l'émergence de mégalo-poles telle la région urbaine de Shanghai qui compte près de 80 millions d'habitants avec ses grandes villes Nanjing, Hangzhou et Ningbo, plus les espaces ruraux qu'elle domine. Shanghai est la métropole surplombant le delta du Yangzi qui, domestiqué par le barrage des Trois Gorges, est aujourd'hui un axe majeur du territoire chinois. Le pôle de commandement de Shanghai a ainsi changé d'échelle : il est constitué par un réseau de 160 villes, polarisant cette région, devenue l'une des plus dynamiques et urbanisées au monde, et dotée du plus grand port maritime mondial.

Au Japon, l'aire urbaine de 1.000 km reliant Tokyo à Fukuda rassemble 110 millions d'habitants, soit 80% de la population du Japon concentrée sur 6% du territoire.

En Afrique du Sud, l'axe Johannesburg-Pretoria, constitue un axe de développement hyper métropolitain en constitution. En Inde, l'aire urbaine de Mumbai s'étend de manière chaotique sur 100 km dans l'axe nord-sud, et 60 km sur l'axe est-ouest, pour une population de 25 millions d'habitants.

À l'heure des tensions majeures entre le gouvernement fédéral américain de Donald Trump et les grandes villes, il n'est pas inutile de se pencher sur l'approche visionnaire du géographe français Jean Gottmann qui a inventé le terme de « *mégalo-pole* » en 1961. C'est lui qui a baptisé « *BosWash* » la région urbaine qui s'étend sur 800 km entre

l'agglomération de Boston et celle de Washington DC. Elle englobe Hartford, New York, Philadelphie, ainsi qu'une multitude de villes de plus de 100.000 habitants sur la côte Est des États-Unis. Connectées tant économiquement que par les moyens de transport et de communication, elles regroupent plus de 70 millions d'habitants.

Considérons aussi la mégalopole californienne de « *SanSan* », rassemblant plus de 40 millions d'habitants sur les 600 km de San Francisco à San Diego. De manière transnationale, nous avons également l'aire urbaine des Grands Lacs en Amérique du Nord « *ChiPitts* », de 65 millions d'habitants, regroupant des métropoles américaines (Chicago, Détroit, Pittsburgh) et canadiennes (Montréal, Toronto, Québec, Ottawa).

Les villes-ports, carrefours cosmopolites de nos façades maritimes

Dans notre vieille Europe, nous pouvons citer pour l'anecdote la « *banane bleue* » ou « *dorsale européenne* » chère à Roger Brunet et à feu Jacques Chérèque, allant de Londres à Milan. Plus près de nous, nous nous interrogeons sur la portée d'une évolution qui sera inévitable, la naissance d'une hyper métropole de Paris au Havre, ainsi que sur nos relations avec notre ville monde concurrente, la mégalopole de Londres.

Nos façades maritimes, voilà un enjeu de taille planétaire ! Il s'agit de réfléchir au spectre de l'arc territorial atlantique, et à ce que représente une vision métropolitaine méditerranéenne des villes-ports. Partout dans le monde, avec le changement d'échelle, elles possèdent également une présence puissante et particulière. Les villes-ports sont en effet des espaces-mondes, à la fois poumons de la vie économique d'un pays, et centres névralgiques de ses relations avec le monde. Bien souvent porteuses d'une vie trépidante, elles incarnent une importante diversité et sont autant de carrefours cosmopolites, d'économies multiples et de mélanges en tous genres. Elles sont en outre directement exposées aux conséquences du réchauffement climatique, notamment à la montée du niveau des mers. Le dernier rapport du Giec a une fois de plus sonné l'alarme à propos de cette menace qui pèse sur la planète, et appelé à se mobiliser radicalement pour inverser la tendance.

Il est question désormais de bien prendre conscience des conséquences d'une augmentation de quelques degrés seulement de la température du globe sur l'eau, l'alimentation, les écosystèmes ou encore la météo : un grand nombre de villes menacées

par la hausse du niveau de la mer, une diminution de la production alimentaire dans toutes les régions du globe, l'extinction d'un grand nombre d'espèces, une intensité accrue des épisodes météorologiques extrêmes, etc. Ce qui exposera une grande partie de la population mondiale à de nouveaux risques majeurs : migrations de population, apparition de nouvelles maladies, diminution des ressources naturelles, événements météorologiques (cyclones, tempêtes...) plus intenses et plus violents, etc.

Développer la transition vers une ville post-carbone

En parallèle, il est indispensable de développer cette autre transition vers une ville post-carbone. Un enjeu capital s'il en est. Cela signifie avant tout trouver de nouveaux modèles de vie et systèmes économiques décentralisés, sobres en énergie et frugaux dans leur consommation de ressources naturelles. Il nous faut aussi absolument changer notre paradigme en termes de gouvernance, de fiscalité, de régulation des marchés, de normes. Enfin et surtout, il nous faut changer les comportements de nos citoyens en leur offrant, grâce au numérique et aux révolutions technologiques, l'accès à de nouveaux usages et services.

À l'heure de la révolution technologique, nous voyons s'ouvrir devant nous une infinité de possibles urbains. La métropole de demain s'invente aujourd'hui, et nous la rêvons tous plus intelligente, plus efficace, plus fluide... Mais seule une métropole qui place le citoyen au centre de ses préoccupations est à même de répondre aux nombreux défis de notre avenir urbain. Elle se construit autour du citoyen, sur un territoire qui lui est propre. En effet, ce qui est vrai à Paris ou à Marseille ne l'est pas forcément à Rio de Janeiro, Sydney, Mumbai ou Lagos. D'où le besoin également de prendre en compte l'identité du citoyen dans son territoire.

Il n'y a pas de modèles de ville, il n'y a que des sources d'inspirations. Plus que jamais les trois leviers que sont l'intelligence urbaine, l'innovation sociale et la révolution numérique sont indispensables pour que les villes-monde demeurent innovantes, créatrices de culture, de valeurs, de richesses et ouvertes aux autres.

Carlos Moreno